Le droit à un recours effectif en prison : un droit en construction

Introduction: Rapide état des lieux

- Bref rappel du recul des mesures d'ordre intérieur en prison sous l'effet de la jurisprudence européenne
- Très peu de recours juridictionnels engagés par les personnes détenues résultant notamment du « manque d'attractivité » de ces derniers
- Droit à un recours effectif et obligations positives résultant des articles 3 et 8 de la CEDH dans la jurisprudence européenne

Perspectives : 4 combats contentieux de l'OIP en cours

- 1. Pouvoir ou devoir d'instruction du juge administratif en cas d'allégations de violation de l'article 3 ?
- 2. Référé constat (art. R531-1 du CJA) et approche restrictive de la condition tenant à l'utilité de la mesure de en matière de conditions de détention
- 3. Approche restrictive de condition d'urgence en référé dans le contentieux des sanctions disciplinaire et des mesures de sécurité et de contrôle (isolement, surveillance nocturne, etc...)
- 4. Ineffectivité du droit au recours en matière de conditions de détention